

Congo Belge

N° 2513/T.F.A.5

Kigali le 29 mai 1929

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

T F

R 1939
5/6/29

Réponse au n° 1262
du 15 mai 1929

ANNEXE

OBJET :



Monsieur le Gouverneur,

ind: 498
3/1/29

Suite à votre lettre N° 1262 du 15 courant j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune carte ne m'est parvenue avec votre lettre N° 1944/T.F. du 18 juin 1928.

Le Résident du Ruanda.
G. Mortehan.

~~NOTE~~
~~La carte est été~~
~~envoyée le 19/5 - 29!~~
7/6-29
Il va arriver de ma part les cartes envoyées le 19/5, mais...
Blg 14

G. Mortehan

Il s'agit de la carte indiquant les régions où les futurs demandeurs de zones de protection pourraient choisir
Je m'étonne que le CTF n'ait pas fait cette carte au transmis, de la lettre 1944, adressé au Résident.
C T F
Jth 5/6/29.

Monsieur le Gouverneur de la Province

USUMBURA.

9

N° ~~181~~ 181/496/2 ^{Usa} le 21 - 5 - 1929

Objet: Zones de protection.
Annexes: 10.

M. le Gouverneur
J 3/1/18
Fait par...
Lettre n° 225/29
numérotée de 225/29

Ministre

Note pour M. le G.
Je ne crois pas que vous
ayez apporté d'autres
modifications!

Comme suite
à mon n° 179 du 15 ^{courant} ~~mai~~,
dans j'ai l'honneur de vous
faire parvenir dix imprimés
de la note annexée à la
lettre précitée.

Je crois utile de vous
signaler que différentes
corrections de détail
ont été faites au do.
cument dactylographié
qui se trouvent en votre
possession

Le mot "industrielles"
a été ajouté au 10^{ème} alinéa de
la 1^{ère} page et le mot "cessions"
en 2^{ème} ligne du 2^{ème} alinéa
de la 3^{ème} page a été changé l'emplacement
par le mot "concessions".

Le G^r p. i.

S/

1929

N° 1918/492/2 ^{Usa} le 21 - 5 - 1929
Objet: Zones de Protection
Annexes: 25.

Usa le 21 - 5 - 1929
Buvarda
Urundi

President

J'ai l'honneur
de vous faire tenir dix imprimés de
la note concernant les zones de
protection.

Je vous prie d'en faire tenir
un ou deux exemplaires à chacun
de vos délégués.

Le G^r p. i.

S/

1929